



Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 063-200071199-20241216-CCPL_2024_169-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 6 décembre 2024
Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de suffrages exprimés : 35 dont : 10 pouvoirs	

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Saint-Denis-Combarnazat.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Stéphane HOUSSIER, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Marc CARRIAS, André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT, David DESPAX a donné pouvoir à Gilles MAS, Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude DENIER, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER, Thierry SEGUIN a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE

Absents :

Stéphane BARDIN, Catherine CUZIN, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Guillaume LAURENT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2024_169 : **Gens du voyage - Convention avec la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge pour la gestion d'une aire d'accueil de gens du voyage**

Institutions et vie politique - Intercommunalité

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Afin de répondre aux enjeux du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy de Dôme, la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge a créé une aire d'accueil temporaire sur la zone d'activité de l'Aize à Combronde.

N'ayant pas les moyens en interne de gérer l'aire, la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge a proposé à Plaine Limagne de mutualiser le poste de gestionnaire et de médiateur gens du voyage.

Cette mutualisation aura pour intérêt d'optimiser les ressources humaines et de pouvoir mettre en place un projet social partagé, ouvrant droit à un financement du LEADER.

Le projet de convention de prestation de service est présenté en annexe.

Les modalités de la prestation seraient les suivantes :

- 6 heures par semaine (5 heures sur site et 1 heure de permanence téléphonique) ;
- Participation financière basée sur le coût réel de l'agent et le coût des frais de transport.
- Paiement au trimestre.

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- d'approuver la prestation de service auprès de la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge pour la gestion de l'aire d'accueil de Combronde,
- d'autoriser le président à signer ladite convention,
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 18 décembre 2024

Le président, Claude RAYNAUD

Original électronique signé électroniquement

